



Section Guadeloupe
Mail: snpes971pjj@gmail.com

PàP le 24 Juin 2024

DECLARATION PRELIMINAIRE CSA MO DU 24 JUIN 2024

Mme La Présidente,

Ce CSA est convoqué dans un contexte de danger imminent pour les droits et les libertés. La démocratie se retrouve à un point de bascule avec l'extrême droite aux portes du pouvoir où elle pourrait dérouler sa politique raciste, xénophobe, antiféministe, anti-sociale et violente.

Les jeunes en difficulté et leurs familles que nous accompagnons à la PJJ seront les premières victimes de cette idéologie raciste et sécuritaire prônée par l'extrême droite, si elle s'installait à la tête de l'Assemblée Nationale. C'est l'existence même de notre institution d'éducation qui est menacée car l'extrême droite est à l'opposé de nos valeurs d'égalité, de justice et de solidarité.

Dans notre territoire, l'heure est aussi grave avec le score élevé obtenu par l'extrême droite. Ce résultat est la conséquence d'une situation politique, sociale, et économique générant un chômage endémique, une délinquance galopante, un appauvrissement de la population, une précarisation massive, l'insécurité, terreau sur lequel l'extrême droite prospère.

Le SNPES-PJJ-FSU s'inscrit dans toutes les mobilisations pour combattre l'extrême droite, pour rompre avec les politiques néolibérales dont elle se nourrit.

Pour cela, nous appelons à l'unisson de notre fédération (Fédération Syndicale Unitaire) au vote dès le premier tour, pour le Nouveau Front Populaire pour battre l'extrême-droite et pour porter une véritable alternative de progrès et de justice sociale.

Concernant l'ordre du jour de ce CSA, nous tenons à vous faire part de notre incompréhension quant au changement que vous nous imposez en rajoutant « le Schéma de Placement Antilles Guyane -SPAG ». Nous avons espéré un changement de méthode dans la conduite du dialogue social, il n'en est rien ! Vous persistez, c'est toujours le passage en force !

Mais après réflexion, nous comprenons le tour de passe-passe ! il fallait combler la journée.

En effet, nous constatons que le contenu du dossier constitutif traitant du sujet principal, le milieu ouvert, est incomplet, inconsistant, ce qui ne permet pas aux OS (organisations syndicales) d'aborder véritablement un travail de qualité, ni de traiter de la réalité du STEMO.

Service de milieu ouvert, avec ses 5 unités (UEMO Victor Hugo, UEMO Ruillier, UEMO Basse-Terre, UEMO des Iles du Nord, UEMO Saint-Pierre et Miquelon) qui prend en charge la majorité des jeunes sous-mains de justice du territoire.

Nous nous sommes demandés que représente le STEMO ? Il n'y a aucune présentation de la structure, de son organisation, aucune analyse de son activité (baisse ? hausse ? stabilisation ?), aucune déclinaison de perspectives ; Est-ce un manque de considération pour cette mission de milieu ouvert, pour les professionnel.les, pour les jeunes qui y sont accueillis ?

Nous vous rappelons que la structuration actuelle du STEMO actée en 2018 (et que nous n'avions pas voté) est loin de répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles. Elle a conduit au transfert des mesures de Sainte-Rose et Petit-Bourg, à l'UEMO de Basse-Terre et induit inévitablement une baisse d'activités aux unités de Pointe-à-Pitre.

De plus, elle est en inadéquation avec les us et coutumes de la population. Exemple : une famille résidant à Sainte-Rose se rend dans son bassin de vie pour ses activités quotidiennes. Se rendre à Basse-Terre pour répondre à une convocation de la PJJ est pour elle une aberration ! entendu, les temps de trajets et notamment les frais onéreux inhérents à ces déplacements qui sont à la charge des familles.

Une réorganisation du STEMO visant un équilibrage des unités devient une nécessité

De plus, **au moment où les milieux ouverts du territoire sont en souffrance, plombés par des problèmes RH ou des situations de prise en charge éducative extrêmement dégradées**, l'urgence n'est peut-être pas à la présentation des PPU mais plus à l'accompagnement des équipes, à la compréhension des enjeux locaux, à la prise de recul et à la bienveillance. **Deux PPU ont été transmis, nous observons qu'ils ne sont pas finalisés.** Pourquoi autant de précipitation ? Cela nous conduit à vous interpeller sur les conditions de réalisation des PPU au sein des unités : A quand un véritable temps de travail laissé aux équipes pour la réflexion en intégrant le CJPM, la mise en commun des travaux de sous-groupes et un temps de rédaction suffisant au regard de la charge de travail existante ?

Que dire du management qui s'empresse d'appliquer de nouvelles dispositions de procédure comme la mesure d'intérêt éducatif (MIE) ou toutes autres mesures prévues dans le CJPM sans temps d'élaboration collective, sans espaces de réflexion collective au sein des unités. Cela est récurrent et crée des tensions et des divisions dans les équipes déjà mises à mal par leurs conditions d'exercice des missions.

Nous dénonçons votre déni des conditions de travail déjà difficiles des personnels de MO, lorsque vous optez unilatéralement pour des fermetures de postes sans tenir compte ni du contexte socio-économique dégradé du territoire, ni de son aspect géographique (archipel, l'état du réseau routier), ni de la surcharge de travail liée au CJPM, ni de la charge mentale importante générée par des situations de plus en plus complexes des jeunes. Les moyens manquent cruellement pour une offre diversifiée de placement, des places d'affectation pour des TIG, des conventions avec les collectivités locales pour les mesures de réparation.

Quelle articulation avec la protection de l'enfance pour la prise en compte des jeunes majeur.es soumis à des exigences élevées quant à leur admission ? Les restrictions budgétaires ne permettent pas toujours de faire face aux demandes de plus en plus nombreuses des familles indigentes.

Tout cela, nous aurions souhaité les aborder au cours de ce CSA MO. Ce sera certainement avec votre successeur.eure ! **Gageons que le dialogue social retrouvera tout son sens.**

Enfin, dans ce contexte politique et faute d'une prise de conscience de votre part de l'intérêt d'un travail de concertation avec notre organisation syndicale, nous ne participerons pas à cette mascarade à laquelle vous voulez nous faire prendre part, encore une fois.